



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux, que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

AVANT-PROPOS

Le présent rapport concourt à la réalisation des objectifs de la *Réunion ministérielle de l'OCDE sur le futur de l'économie Internet* (Séoul, 17-18 juin 2008). Il fait le lien entre la *Déclaration de Séoul sur le futur de l'économie Internet* et les travaux d'analyse et orientations élaborés pour la Ministérielle par l'OCDE.

L'objectif de la réunion ministérielle est de promouvoir l'économie Internet, un concept qui englobe toute activité économique et sociale qui est soutenue par l'Internet et les technologies connexes de l'information et de la communication. Le présent rapport concourt à la réalisation de cet objectif en fournissant des orientations dans 20 domaines devant faciliter la convergence, stimuler la créativité, renforcer la confiance et élargir les possibilités de développement économique, social et culturel au niveau mondial. Il intègre les travaux menés par cinq comités de l'OCDE, chargés respectivement des technologies de l'information et des communications, de la politique à l'égard des consommateurs, de l'éducation, de la gouvernance publique, de la santé et du développement. Des orientations élaborées par les comités de l'OCDE dans six domaines ont été produites pour le présent rapport ainsi que trois recommandations du Conseil de l'OCDE qui expriment la position commune ou la volonté de l'ensemble des pays de l'OCDE et impliquent la détermination politique des pays membres à s'y conformer. Ces orientations et recommandations constituent une annexe au présent document qui complète la Déclaration ministérielle de Séoul en la situant dans un contexte d'action.

Le présent rapport a été approuvé par le Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (PIIC) de l'OCDE le 28 mars 2008.

Introduction

L'Internet est en train de transformer nos économies et nos sociétés. C'est une plate-forme ouverte et décentralisée qui facilite les communications, la collaboration, l'innovation, la créativité et l'activité économique. Conjugué aux technologies de l'information et de la communication (TIC), il favorise une intégration plus étroite de l'économie mondiale et des interactions qui contribuent à l'amélioration du bien-être général. Les services qui reposent sur l'Internet devenant de plus en plus omniprésents et indispensables dans la vie courante, *l'économie*, de plus en plus, devient *l'économie Internet*. Déjà, la capacité de nos économies et sociétés à tirer parti des possibilités et à relever les défis dans des domaines très variés – environnement, éducation, santé, changement démographique et, de façon plus générale, prestation des services commerciaux et des services des administrations publiques – repose sur l'utilisation des TIC, articulées en toute transparence par les réseaux IP de l'Internet.

Promouvoir l'économie Internet est un moyen d'améliorer notre capacité à stimuler les performances économiques et le bien-être social, et de renforcer la capacité des sociétés à améliorer la qualité de vie des citoyens dans le monde entier. Les pays de l'OCDE partagent une vision commune de l'économie Internet, telle qu'elle est articulée dans la Déclaration ministérielle de Séoul, selon laquelle l'expansion de cette économie confortera la libre circulation de l'information, la liberté d'expression et la protection des libertés individuelles, composantes vitales d'une société démocratique et de la diversité culturelle. Une utilisation plus judicieuse des outils que l'Internet met à notre disposition peut nous aider à relever les défis mondiaux, comme le changement climatique. Pour donner une forme concrète à cette vision, il importe de sensibiliser les responsables politiques à l'importance économique et sociale croissante de l'Internet.

Le présent rapport, à partir des travaux analytiques réalisés par l'OCDE (voir tableau 1), reconnaît que le dynamisme de l'Internet et l'évolution rapide de son environnement (voir figure 1) peuvent induire des évolutions imprévues et imprévisibles. Il tient compte également du fait que la nature ouverte et collaborative de l'Internet remet en question les processus classiques d'élaboration des politiques et que la seule façon de promouvoir efficacement

l'économie Internet est peut-être d'adopter une approche multipartite pour parvenir à un équilibre approprié de textes législatifs, de politiques, d'auto-régulation et d'autonomisation du consommateur. Il importe donc de définir une stratégie multipartite efficace et innovante pour associer les pouvoirs publics, le secteur privé, la communauté technique, la société civile et les internautes à la conception du cadre qui régira le futur de l'économie Internet.

Des travaux antérieurs de l'OCDE avaient pour objectif de favoriser la croissance de l'économie numérique et d'y instaurer un climat de confiance. Une part importante de ces travaux, énumérés au tableau 2, a été réalisée dans le prolongement de la Conférence ministérielle sur le commerce électronique que l'OCDE a tenue à Ottawa (Canada) en 1998 et qui a jeté de solides bases pour l'élaboration de politiques et pratiques au cours de la dernière décennie. Le succès de ces politiques tient dans une large mesure à l'approche multipartite qui a été privilégiée pour leur formulation et leur adoption, pour le suivi de leur mise en œuvre et pour leur évaluation. Il est nécessaire de continuer à veiller à la mise en œuvre efficace de ces politiques et pratiques, mais également d'examiner leur pertinence au regard de l'évolution de l'économie Internet. Certaines recommandations ont été réexaminées et, le cas échéant, complétées à la lumière de nouvelles évolutions telles que les réseaux sociaux, les capteurs, l'accès mobile ou la fibre optique. Dans certains domaines, les travaux de l'OCDE ont été étoffés. Dans d'autres, de nouvelles orientations ont été suggérées pour faciliter l'élaboration de politiques et pratiques nationales.

Le présent rapport met en évidence les moyens de stimuler le développement de l'économie Internet. Il examine d'abord l'infrastructure dont dépend ce développement et la nécessité de renforcer et d'étendre les réseaux haut débit. Il examine aussi comment l'Internet contribue déjà à la réalisation des objectifs socio-économiques et comment il peut agir comme un catalyseur qui favorise la réalisation de ces objectifs grâce à des politiques qui facilitent la convergence, stimulent la créativité, renforcent la confiance et élargissent les possibilités de développement économique, social et culturel au niveau mondial.

Ce rapport propose des principes directeurs pour l'élaboration des politiques et pratiques devant préparer le futur de l'économie Internet dans un domaine en évolution rapide et dont la dimension est par définition mondiale. Il a pour but d'améliorer la coopération

internationale tout en envisageant l'action à mener face à de nombreux défis communs :

- Rendre l'Internet accessible à tous et partout.
- Promouvoir l'innovation, la concurrence et le choix de l'utilisateur sur l'Internet.
- Sécuriser les infrastructures d'information critiques et parer aux nouvelles menaces.
- Assurer la protection des informations personnelles, le respect des droits de propriété intellectuelle et, de façon plus générale, un espace Internet sécurisé qui offre une protection aux individus, notamment aux mineurs et autres groupes vulnérables.
- Promouvoir une utilisation sécurisée et responsable de l'Internet.
- Créer un environnement qui encourage l'investissement dans l'infrastructure, des niveaux plus élevés de connectivité et des applications et services innovants.

Le rapport met également en évidence les liens et les écarts qui existent entre les différents domaines d'action et qui pourraient faire utilement l'objet de travaux futurs. Il s'adresse aux pays de l'OCDE, qui sont confrontés à ces défis, mais se veut également utile aux pays ayant statut d'observateur auprès de l'Organisation et, de façon plus générale, aux économies non membres.

L'Internet : étendre l'infrastructure de l'économie mondiale

Un premier axe d'action est de poursuivre l'extension du haut débit, qui constitue l'infrastructure de l'économie Internet. Le rapport de l'OCDE intitulé *Suivi de la recommandation de 2004 du Conseil de l'OCDE concernant le développement du haut débit* note les remarquables progrès qui ont été accomplis dans la généralisation des connexions haut débit permanentes à l'Internet. Plusieurs pays de l'OCDE, en faisant appel à diverses technologies, ont atteint un taux de couverture haut débit de pratiquement 100 % et beaucoup se sont employés résolument à étendre cette couverture aux régions rurales et éloignées. Dans la zone OCDE, les tarifs moyens du service haut débit ont considérablement baissé tandis que les débits ont augmenté. Dans un nombre croissant de pays, les connexions filaires à base de cuivre (« le dernier kilomètre ») sont modernisées

pour faciliter une meilleure connectivité haut débit. L'accès des ménages, des entreprises, des administrations publiques et des établissements scolaires s'est sensiblement amélioré, tout comme la gamme des applications, contenus et services.

Du côté de la demande, les pays de l'OCDE ont centré leurs efforts sur une adoption plus large de la capacité installée en accordant une attention particulière aux processus d'entreprise électroniques (la « cyberactivité »), à la livraison par voie numérique et aux applications haut débit. En particulier, les gouvernements des pays de l'OCDE ont mis en œuvre des stratégies fondées sur la demande pour étendre l'accès haut débit. Les responsables ont ainsi insisté sur le raccordement des écoles, des bibliothèques et d'autres établissements publics. L'extension du haut débit a renforcé les activités existantes et stimulé l'apparition de nouvelles formes – parfois plus participatives – d'utilisations et d'applications haut débit riches en contenu. Des applications à plus forte intensité de données se développent, par exemple la vidéo et la télévision haute définition en flux, les nouvelles applications poste à poste, les applications dans les domaines de la santé ou de l'éducation, la conférence virtuelle et les applications de réalité virtuelle.

Parmi les objectifs d'action destinés à favoriser la diffusion du haut débit et à mieux en mesurer l'utilisation, il convient de retenir les suivants :

- Veiller à ce que les structures du marché permettent le développement d'infrastructures haut débit qui fournissent des services de grande qualité, à des tarifs concurrentiels et proposent un large choix aux usagers.
- Agir pour réduire les disparités d'accès qui désavantagent ou pourraient désavantager à l'avenir certains usagers ou localités par rapport à d'autres.
- Veiller à ce que les politiques encouragent l'innovation dans les nouveaux réseaux, applications et services haut débit par l'aide à la recherche-développement.
- Encourager la coordination des politiques entre les divers organismes et ministères ainsi que le secteur privé pour le déploiement d'applications haut débit avancées dans des secteurs d'importance primordiale comme la santé, l'éducation, l'environnement et les transports.

- Assurer un suivi régulier de l'évolution du haut débit eu égard à la recommandation du Conseil de l'OCDE sur son développement et envisager un réexamen de cette recommandation pour tenir compte des nouveaux enjeux et évolutions.

L'Internet pour améliorer les performances économiques et le bien-être social

De nouveaux outils, technologies et services ont permis de tirer plus facilement parti des possibilités qu'offre l'infrastructure Internet. Le rapport de l'OCDE intitulé *Le haut débit et l'économie* montre en particulier que l'utilisation des TIC en réseau aura dans un avenir prévisible un impact économique et social très profond. Les réseaux haut débit permettent l'expansion, le regroupement et la mondialisation des marchés ainsi que la personnalisation des biens et services. Les gains de productivité les plus importants proviendront de plus en plus de l'utilisation des TIC en réseau, plutôt que de leur production. Les implications de cette évolution sont multiples et d'une portée considérable. Par exemple, en autonomisant les consommateurs grâce à un meilleur accès à l'information, en facilitant les comparaisons de prix, en favorisant un accroissement de la concurrence et en créant une pression à la baisse sur les prix, l'Internet a commencé à transformer la relation clients/fournisseurs, et créé ainsi des possibilités de nouveaux modèles économiques axés vers l'utilisateur.

Des politiques destinées par exemple à améliorer l'accessibilité des services publics, les soins de santé, l'accès à une éducation de qualité et la gestion de l'environnement peuvent tirer parti des fonctionnalités réseau des TIC. Ce sont là des domaines où les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle important et qui représentent une part importante de leur budget et occupent une place importante dans l'économie. Ils représentent par conséquent des axes essentiels pour la concrétisation du potentiel de l'économie Internet.

Dans cet environnement en évolution rapide, il faut disposer de données fiables pour éclairer le débat sur les politiques à suivre et leur formulation et pour déterminer l'efficacité des pratiques mises en œuvre. Les systèmes statistiques doivent être à même de suivre efficacement les évolutions en cours en ce qui concerne l'accès des citoyens, des entreprises et des institutions à l'Internet et aux

réseaux TIC connexes ainsi que l'utilisation qui en est faite. Il est donc nécessaire de disposer d'indicateurs et de données prenant en compte la diversité des réseaux IP et des flux économiques et sociaux qui y circulent pour obtenir des mesures exactes de l'évolution des usages et de l'impact de l'Internet sur les performances économiques et le bien-être social. Ces indicateurs et mesures peuvent également avoir un effet incitatif pour le déploiement de réseaux assurant la connectivité nécessaire au développement de l'économie Internet.

Les objectifs d'action à retenir pour mieux intégrer la cyberéconomie à l'économie globale sont les suivants :

- Veiller à ce que les mesures et pratiques favorables au déploiement et à l'utilisation de l'Internet soient systématiquement prises en compte dans la formulation des politiques gouvernementales, notamment en ce qui concerne les domaines suivants : commerce, concurrence, politique fiscale, politique sociale et réforme de la réglementation, ainsi que dans les domaines déjà énumérés.

Des indicateurs et analyses sont notamment nécessaires pour :

- Améliorer notre capacité d'identifier les facteurs qui favorisent l'accès à l'Internet et ses applications et de mesurer l'usage qui en est fait par les citoyens, les administrations et les institutions.
- Être en mesure d'évaluer l'impact de l'Internet sur les performances économiques, notamment sur la productivité et l'innovation et sur le bien-être social, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'éducation, à la santé et aux services des administrations publiques.
- Améliorer notre compréhension des disparités d'utilisation et des obstacles à l'utilisation, notamment des problèmes de confiance.
- Mieux comprendre et mesurer les divers aspects de l'Internet, tels que sa taille, les domaines en expansion, les courbes de croissance ou les points de vulnérabilité possibles, grâce à la mesure des courants de trafic Internet.

Cyberadministration

Au cours des 10 à 15 dernières années, la cyberadministration a évolué pour devenir l'infrastructure privilégiée sous-tendant les

fonctions des pouvoirs publics et leur interaction avec les citoyens et les entreprises, et constitue le pivot de la communication et de la prestation de services dans le secteur public, comme le décrit le rapport de l'OCDE intitulé *L'administration électronique pour une meilleure administration*. La gamme variée de cyberservices offerts par les administrations, qui vont de la transmission de déclaration de revenus à l'immatriculation de véhicule, a permis d'améliorer l'efficacité et de rationaliser les processus, et ainsi de faciliter l'interaction des citoyens et des entreprises avec l'administration. L'administration économique (ou cyber-administration) contribue à la réforme en offrant les moyens de transformer le secteur public dans le cadre d'un processus permanent. Elle peut impulser l'innovation et le changement en obligeant les administrations publiques à repenser leurs structures organisationnelles, la répartition de leurs responsabilités ainsi que les processus d'entreprise du secteur public. Pour que les pouvoirs publics puissent fournir des cyberservices individualisés et cohérents, ils devront veiller à mettre en place des mécanismes d'accueil et de support, et définir les demandes et les besoins des usagers avec l'aide des citoyens.

Les travaux à réaliser à cet égard devraient viser les objectifs suivants :

- Améliorer l'efficacité dans le traitement de grandes quantités de dossiers et l'exécution des tâches propres aux administrations publiques par la mise en œuvre systématique de la cyberadministration. Les applications de l'Internet peuvent se traduire par des économies en termes de collecte et de transmission de données, de fourniture d'informations et de communications avec les usagers, et faciliter la mise en commun des données à l'intérieur des administrations et entre elles tout en respectant la vie privée des citoyens et leurs données à caractère personnel.
- Améliorer les services publics en mettant la convivialité au cœur des programmes de transformation et de réforme du secteur public. L'Internet peut aider les administrations à se présenter comme une organisation unifiée et à fournir des services homogènes. Les cyberservices doivent être développés en fonction de la demande et de leur utilité pour les usagers dans le cadre d'une stratégie globale de prestation de services.

- Mobiliser le potentiel des réseaux collaboratifs pour favoriser l'échange d'informations et d'idées entre les parties prenantes et contribuer à atteindre les objectifs d'action. Par exemple, la disponibilité d'informations en ligne peut encourager l'utilisation d'un programme d'éducation ou de formation, et l'échange d'informations dans le secteur de la santé peut améliorer l'utilisation des ressources et les soins aux patients. Le partage d'informations concernant les particuliers soulèvera toutefois des questions concernant la protection de la vie privée et il conviendra d'en examiner minutieusement les éventuels avantages et inconvénients. Les délais pour ces initiatives doivent être réalistes car il peut s'écouler un certain temps avant que les effets bénéfiques ne s'en fassent sentir.
- Contribuer aux efforts déployés pour faire reculer la corruption, favoriser une plus grande ouverture et la confiance dans l'administration et réduire les dépenses publiques du fait de l'efficacité accrue des programmes ainsi que des gains de productivité réalisés grâce à la simplification administrative et à l'amélioration des informations fournies par les pouvoirs publics que permettent les TIC.

Cybersanté

Tous les gouvernements des pays de l'OCDE sont aux prises avec les questions d'accessibilité, de qualité et d'efficacité de leur système de santé dans un contexte d'augmentation des dépenses de santé, de changement démographique et de progression des maladies chroniques. Pour y faire face, il faudra améliorer et transformer les systèmes et processus actuels de soins de santé, et développer de nouveaux modes efficaces de prestation. Il importera notamment de privilégier davantage la prévention et de recentrer le système actuel sur le patient. Bien que la technologie à elle seule ne puisse résoudre ces problèmes, on s'accorde largement à reconnaître que l'adoption des TIC peut néanmoins grandement faciliter ces transformations. On voit apparaître des stratégies nationales et régionales visant à développer les infrastructures d'information de santé, améliorer l'utilisation des applications TIC avancées et assurer leur articulation et leur interopérabilité en ce qui concerne par exemple les systèmes électroniques de gestion des

dossiers de patient, le suivi et la prestation de soins de santé à distance ainsi que l'amélioration des diagnostics et les technologies d'imagerie. Toutefois, la mise en œuvre de ces stratégies dans les pays de l'OCDE est entravée par des obstacles plus importants que prévu. Le Comité de la santé de l'OCDE, qui a entrepris une analyse de cette question, a constaté que les obstacles les plus importants sont d'ordre financier, humain et organisationnel.

Pour accélérer la mise en œuvre et l'adoption des TIC en vue d'améliorer les soins de santé, les mesures suivantes sont nécessaires :

- Mettre en commun les enseignements, améliorer l'évaluation et procéder à des analyses comparatives.
- Améliorer la compréhension des facteurs qui favorisent l'adoption et l'utilisation des TIC dans les applications de soins de santé.
- Améliorer le cadre d'action pour accélérer l'adoption de systèmes de suivi des maladies chroniques à distance, y compris, l'interopérabilité transnationale des dossiers de patient à travers les frontières.

Cyberformation

Les données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE confirment une corrélation particulièrement forte entre les résultats obtenus dans les systèmes d'éducation et l'accès aux technologies de l'information et leur utilisation au foyer. Les élèves qui n'ont guère accès à l'Internet utilisent rarement les TIC, manquent de confiance dans leur utilisation et n'obtiennent en général pas de très bons résultats scolaires, et l'écart observé ne saurait s'expliquer par les seuls facteurs socio-économiques. Par conséquent, le désavantage qui touche les élèves dont les parents n'ont pas un degré d'instruction ou un statut professionnel élevé sera probablement exacerbé par le manque d'accès à l'ordinateur. Ce handicap peut être en partie compensé par l'utilisation des TIC en milieu scolaire, bien que les résultats donnent à penser qu'il existe un lien relativement faible entre l'accès et l'utilisation à l'école et les résultats. Cela soulève notamment la question de savoir dans quelle mesure l'utilisation de l'Internet uniquement comme complément des méthodes d'enseignement classique peut véritablement compenser un manque d'accès à la maison.

Le lien apparemment ténu qui existe entre les résultats scolaires et certains types d'utilisation de l'ordinateur doit nous inviter par ailleurs à la prudence. En effet, c'est avant tout l'aspect qualitatif et non quantitatif de l'utilisation des TIC qui déterminera la contribution de ces technologies aux résultats des élèves. Par conséquent, l'action des pouvoirs publics devrait être guidée par les principes suivants :

- Le manque de compétence dans le domaine des TIC peut accentuer les clivages socio-économiques. De larges stratégies destinées à favoriser l'accès aux TIC et la maîtrise de leur utilisation doivent être jumelées à des programmes ciblant les groupes qui accusent un retard à cet égard.
- Dans les pays où l'accès de base à l'ordinateur est pratiquement universel, la politique doit être recentrée de façon à privilégier non plus la mise à disposition de la technologie mais l'efficacité de son utilisation.
- Les enseignants doivent bénéficier d'une formation appropriée, et les programmes de formation des futurs enseignants doivent leur permettre d'acquérir une solide expérience concrète de ces technologies. Étant donné qu'il faut dorénavant posséder de nouvelles compétences numériques et médias pour participer à l'économie Internet, les enseignants doivent être encouragés à les développer.
- Il incombe aux établissements scolaires et aux universités ainsi qu'aux parents de veiller à ce que les jeunes apprennent à faire un usage approprié, éducatif et sûr de l'Internet, ce qui suppose notamment la sensibilisation aux questions de plagiat et à l'exercice de l'esprit critique dans l'utilisation des sources.

Faire face aux défis environnementaux

Les pays de l'OCDE sont confrontés à des défis environnementaux locaux, régionaux et mondiaux : changement climatique, amélioration de l'efficacité énergétique et gestion des déchets, pollution atmosphérique, qualité et rareté de l'eau, perte d'habitat naturel et de biodiversité. L'Internet et l'industrie des TIC ainsi que le monde de la recherche peuvent aider à relever les défis environnementaux en proposant des modèles de développement économique plus écologique. Les technologies, équipements et applications respectueux de l'environnement qui existent déjà et

ceux qui font leur apparition, par exemple dans les systèmes de bâtiment et de transport, peuvent concourir à la réalisation de programmes de lutte contre le changement climatique et à améliorer l'efficacité énergétique. L'Internet et les TIC peuvent contribuer à rendre les entreprises plus efficaces, par exemple grâce à des cyberapplications et en réduisant les déplacements, en permettant le télétravail et en favorisant l'apparition de nouvelles formes d'organisation sociale.

Les travaux à mener pour relever ces défis devraient viser les objectifs suivants :

- Poursuivre le développement des systèmes informatiques et des réseaux de capteurs connectés à l'Internet ainsi que d'autres applications visant à accroître l'efficacité énergétique, réduire les émissions, améliorer l'utilisation des ressources et réagir rapidement aux polluants.
- Adopter des politiques rentables ayant pour objectif, par exemple, d'appliquer des solutions TIC pour améliorer les performances des systèmes de bâtiment et de transport.
- Améliorer l'efficacité énergétique, l'utilisation des matériaux, le recyclage et l'évacuation en fin de vie dans la production et l'utilisation des TIC, par exemple en mettant en place des audits de cycle de vie de l'équipement informatique ainsi que des politiques et objectifs chiffrés dans des domaines comme l'étiquetage énergétique et la réglementation relative à l'élimination des déchets.

L'Internet comme catalyseur

De toute évidence, l'économie Internet constitue déjà une part importante, et de plus en plus, de nos économies et de nos sociétés mais pour qu'elle concoure pleinement à la réalisation des objectifs socio-économiques, il est essentiel de créer un cadre d'action propre à renforcer son rôle de catalyseur. Il importe notamment d'assurer la transition harmonieuse vers les réseaux de la prochaine génération afin de maximiser les avantages de la *convergence* ; de nourrir la *créativité* et l'innovation pour soutenir la croissance économique et l'emploi ; et de renforcer la *confiance* dans l'infrastructure, les applications et les services Internet.

Tirer parti de la convergence

Réseaux de la prochaine génération

Les services de téléphonie, de vidéo et de transmission de données migrent rapidement vers des plates-formes fondées sur le protocole Internet. *Les Orientations de l'OCDE relatives à la convergence et aux réseaux de la prochaine génération* (Annexe A) ont pour but d'aider les pays membres à adapter leur réglementation aux nouvelles technologies. L'Organisation leur conseille ainsi de recenser les objectifs qui sous-tendent la réglementation actuelle, de déterminer s'il s'agit toujours d'objectifs valides nécessitant l'intervention des pouvoirs publics sur le marché des services de communications et si la réglementation en vigueur demeurera efficace dans le nouvel environnement des réseaux de la prochaine génération, et d'élaborer de nouvelles solutions si tel n'est pas le cas.

Les objectifs sociaux et économiques communs de la réglementation dans les pays de l'OCDE sont actuellement les suivants : exigences liées aux services universels ; accès concurrentiel aux goulots de réseaux ; protection du consommateur ; accès aux services de communication d'urgence, pluralité de l'information et diversité culturelle ; sécurité des données et protection de la vie privée du consommateur ; développement de marchés concurrentiels offrant des services à des prix fondés sur les coûts ; encouragement à l'innovation et à l'investissement permanents dans les nouveaux services, technologies et applications.

Les orientations relatives à la convergence et aux réseaux de la prochaine génération sont les suivantes :

- Réévaluer l'applicabilité de la réglementation en vigueur pour encourager l'investissement dans le secteur privé et les choix concurrentiels sur le marché. Il convient de réexaminer la réglementation économique actuelle pour s'assurer qu'elle ne fait pas obstacle au processus de convergence à l'œuvre et freine par conséquent le développement de modes de prestation plus efficaces des services, existants et nouveaux. Dans le même temps, les pouvoirs publics devront peut-être se pencher sur la question de savoir si les technologies ou activités commerciales avancées engendrent de nouvelles positions

dominantes sur l'un ou l'autre des marchés de la chaîne de valeur.

- Faciliter le développement des réseaux haut débit, dotés de capacités montantes et descendantes renforcées, en particulier des réseaux sans fil et réseaux fibre, maintenir des conditions de concurrence efficaces et les renforcer, réduire les obstacles à l'entrée par l'amélioration du développement et de l'accès aux infrastructures passives, en assurant, par exemple, des conditions d'accès non discriminatoires et équitables.
- Encourager le développement d'une réglementation neutre du point de vue des technologies, le cas échéant, afin de mettre en place une concurrence loyale et de favoriser l'application de règles uniformes. Les aspects à retenir à cet égard sont l'interopérabilité, l'interconnexion, la gestion des fréquences, les services d'urgence, la portabilité des numéros, la sécurité et l'intégrité des réseaux, ainsi que la protection et l'information du consommateur.
- Revoir les règles existantes à la lumière de la convergence des télécommunications et de la diffusion audiovisuelle, et élaborer des politiques médias horizontales pour un environnement multiplateforme.
- Dans la promotion de l'accès au contenu local, prendre en compte la possibilité croissante de fournir des services transfrontières indépendants de la géographie et des réseaux.

Adresses IP

Tous les équipements connectés à l'Internet ont besoin d'adresses IP pour communiquer. Étant donné que la convergence des plateformes de communication évolue vers l'inclusion du protocole Internet, les adresses IP deviennent essentielles à l'extensibilité accrue de l'Internet et par conséquent à la croissance continue de la cyberéconomie. Le déploiement de la nouvelle version du protocole Internet – IP version 6 (IPv6) – est nécessaire pour permettre à des milliards de personnes et d'appareils de se connecter à l'Internet. L'espace actuel d'adresses IP version 4 (IPv4) non allouées diminue et il devrait être épuisé au cours des prochaines années. Du reste, des pénuries se font déjà sentir fortement dans certaines régions.

Le rapport de l'OCDE intitulé *Espace d'adressage internet : considérations économiques relatives à la gestion d'IPv4 et au déploiement d'IPv6* souligne la nécessité de créer un environnement réglementaire propice au déploiement de l'IPv6 en temps opportun, tout en maintenant la sécurité, la stabilité ainsi que la continuité du service. L'action des pouvoirs publics doit également être centrée sur la coopération avec le secteur privé et les autres parties prenantes en vue d'intensifier la formation et la sensibilisation et de réduire les goulots d'étranglement, de démontrer la détermination des pouvoirs publics à adopter l'IPv6 et de poursuivre la coopération internationale et le suivi du déploiement de l'IPv6.

Autonomisation des consommateurs

Au cours de la dernière décennie, l'intensification de la concurrence et le développement d'une large gamme de nouveaux produits ont transformé le secteur des services de communication. Ces évolutions ont eu des effets très bénéfiques pour les consommateurs et les autres usagers : baisse des prix, amélioration de la qualité des services, élargissement du choix de prestataires, accès à de nouveaux services. Elles devraient se poursuivre, et même s'accroître, avec la mise en place des infrastructures et services de communication de la prochaine génération.

Ces transformations ont toutefois créé de nouveaux défis. Les services de communication étant devenus plus complexes, il est de plus en plus difficile pour les consommateurs d'évaluer et de comparer les offres. Les structures tarifaires ne sont pas toujours claires et les contrats limitent parfois la capacité des consommateurs de changer de fournisseur ou de résilier un contrat facilement. Pourtant, il est de plus en plus reconnu que les marchés des services de communication peuvent être renforcés par les consommateurs, qui peuvent, par des choix bien informés, contribuer à stimuler la concurrence par les prix, l'innovation et l'amélioration de la qualité. En faisant des choix bien informés entre les différents fournisseurs, les consommateurs et les usagers peuvent non seulement tirer parti de la concurrence, mais aussi contribuer à la stimuler et à l'entretenir.

Les Orientations de l'OCDE pour les politiques visant à protéger et autonomiser les consommateurs dans les services de communication (voir annexe B) portent sur un certain nombre de problèmes clés auxquels sont actuellement confrontés les consommateurs sur ce marché. Ces orientations visent à promouvoir la transparence du

marché ainsi qu'une protection plus efficace du consommateur, tout en maintenant un environnement propice aux investissements dans le développement de nouveaux services de communication.

Les orientations retiennent les axes d'action suivants :

- Encourager le développement de services offrant aux consommateurs un éventail de produits de haute qualité à des tarifs concurrentiels.
- Informer les consommateurs des risques potentiels pour la sécurité et la vie privée dans l'utilisation des services de communication, ainsi que des mesures disponibles pour limiter ces risques.
- Accroître la sensibilisation des consommateurs à l'existence et aux avantages des services et fournisseurs disponibles et aux droits des consommateurs.
- Améliorer la transparence des contrats et faire en sorte qu'ils ne soient pas inéquitables pour les consommateurs.
- Limiter au minimum les coûts associés au changement de services.
- Faciliter le règlement rapide, peu coûteux, aisé, efficace et équitable des litiges de consommation.
- Faire en sorte que les services soient largement accessibles à tous, et en particulier aux consommateurs désavantagés et vulnérables.

Environnements de capteurs et réseaux ubiquitaires

L'identification par radiofréquence (RFID) est une technologie sans fil qui permet de collecter les données contenues sur des étiquettes (ou « marqueurs », ou « puces ») électroniques qui sont apposés sur des objets ou y sont intégrés, notamment aux fins d'identification. La RFID est utilisée depuis de nombreuses années dans différents secteurs d'activité : transports, contrôle d'accès, billetterie et gestion événementielle, et plus récemment cartes d'identité et passeports. Les applications RFID sont aussi très répandues dans la chaîne d'approvisionnement manufacturière et la logistique de distribution des produits. On peut considérer la RFID comme un précurseur des « sociétés réticulaires/ubiquitaires ».

À terme, de petits capteurs sans fil intégrés aux objets, équipements et installations aideront de plus en plus les humains

dans leurs tâches quotidiennes et amélioreront les processus d'entreprise, la gestion des chaînes logistiques et l'assurance-qualité. La RFID permettra de suivre à distance les conditions ambiantes (par exemple, température, pression) et sera mise à profit dans une foule de nouvelles applications, dans des domaines comme la santé et l'environnement. Ces applications seront vraisemblablement intégrées à l'Internet par l'intermédiaire de réseaux sans fil qui assureront une interconnectivité ubiquitaire et permanente. Si les différentes utilisations et capacités des technologies qui assureront le lien entre les mondes physique et virtuel relèvent encore largement de la spéculation, il est à prévoir qu'elles comporteront des avantages sur le plan économique en même temps qu'elles poseront des défis pour la société. Les inquiétudes qu'inspire actuellement l'invisibilité de la collecte de données à l'aide d'appareils RFID ainsi que la possibilité de localiser et de profiler les personnes peuvent être exacerbées si les marqueurs et les lecteurs deviennent omniprésents et sont jumelés à des capteurs et à des réseaux.

Les *Orientations de l'OCDE pour des politiques relatives à l'identification par radiofréquence* (Annexe C) encouragent la recherche sur les impacts économiques et sociaux de ces technologies et préconisent la prise en compte des questions de fond à un stade précoce de leur développement et de leur déploiement. Ces orientations visent à favoriser la R-D d'entreprise et les nouvelles applications, encourager la neutralité technologique, développer les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les projets de démonstration, en particulier en ce qui concerne les nouvelles applications. Elles encouragent également l'élaboration de normes mondiales reposant sur un consensus, ainsi que l'interopérabilité internationale et le cas échéant l'harmonisation des bandes de fréquence. Les orientations soulignent également la nécessité de prévenir et d'atténuer les risques de sécurité et de prendre en compte les préoccupations relatives à la protection de la vie privée qui se posent lors de la collecte ou du traitement de l'information relative à des personnes identifiées ou identifiables.

Les orientations insistent notamment pour que les pouvoirs publics :

- Partagent le plus largement possible l'expérience acquise et les bonnes pratiques développées afin de maximiser les

retombées des investissements publics et de faciliter la diffusion de la technologie.

- Encouragent l'élaboration et l'adoption de normes mondiales ouvertes ainsi que leur harmonisation tant à l'intérieur des secteurs qu'entre eux. Dans la mesure du possible, cela devrait se faire par les mécanismes de marché et associer toutes les parties prenantes.
- Encouragent et facilitent les applications lorsqu'ils envisagent l'octroi de licences pour l'accès au spectre et son allocation, et encouragent le développement d'applications compatibles au plan international.

Les orientations soulignent également la nécessité que les administrations et les autres participants :

- Adoptent une optique globale pour élaborer une stratégie de gestion de la sécurité, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques de sécurité. Le cas échéant, les participants devraient aborder dans cette même optique l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion de la protection de la vie privée, y compris une évaluation d'impact ainsi que l'application de mesures de protection de la sécurité technique et de la vie privée.
- Ne collectent ou traitent de l'information relative à des personnes identifiées ou identifiables à l'aide de ces systèmes qu'au su de ces dernières et, le cas échéant, avec leur consentement.
- Informent les individus auxquels sont fournis des étiquettes fonctionnelles de l'existence de ces étiquettes, des risques d'atteinte à la vie privée qui y sont associés et de toute mesure prise pour limiter ces risques – que des données à caractère personnel soient collectées ou non.

Promouvoir la créativité et l'innovation

L'Internet et les TIC sous-tendent la créativité et l'innovation, stimulent l'activité d'entreprise ainsi que la restructuration des industries et des institutions. Une part importante des activités de recherche-développement (R-D), des dépôts de brevet, des créations d'entreprises et du capital risque est liée à ces technologies. De plus, l'Internet est un très riche gisement d'informations, qui facilite également la coordination et la

coopération entre chercheurs et entrepreneurs, mobilisant la créativité collective et permettant aux organisations de collaborer et de mettre en commun les ressources informatiques et de tirer parti de nouveaux modes de diffusion de l'information (par exemple, par le web participatif, les outils de gestion de réseau social ainsi que les mondes virtuels, et de nouveaux gisements de données scientifiques et techniques à accès ouvert).

Des politiques et initiatives interdisciplinaires complémentaires sont nécessaires pour améliorer les performances et renforcer le rôle de l'Internet comme moteur de l'innovation. Quatre axes d'action sont notamment à retenir à cet égard : *i*) renforcer l'utilisation de l'Internet dans les administrations, les entreprises et le monde de la recherche ; *ii*) mettre en place des mécanismes ouverts et collaboratifs, notamment pour l'élaboration de normes ouvertes et l'interopérabilité de l'Internet de demain ; *iii*) soutenir le développement et l'utilisation de contenus numériques et de l'information produite par le secteur public ; et *iv*) encourager l'utilisation du web, qui est de plus en plus participatif, pour un éventail toujours plus large d'activités économiques et sociales.

La recherche et l'innovation par les TIC

L'Internet et les TIC transforment en profondeur les modalités de l'activité créatrice et de la recherche (par exemple, projets de recherche distribuée, calcul en réseau et informatique distribuée, simulations virtuelles, mondes virtuels) et pourraient avoir des impacts sensibles sur l'innovation et la croissance. Ils favorisent de nouveaux types d'entreprise fondée sur les mécanismes de marché et encouragent des acteurs qui se situent hors des limites des institutions et hiérarchies classiques de collaborer à la production de contenus, de services et de produits. L'Internet permet la diffusion rapide de connaissances et d'idées codifiées, qui lient plus étroitement la science à l'entreprise et facilitent le développement de réseaux créatifs informels. Au cœur de ces transformations, il y a l'accès ouvert à de vastes quantités d'informations et de données qui sont disponibles sur l'Internet. La *Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics* (2007) (Annexe D) s'applique à la recherche dans ce domaine.

Cette Recommandation réaffirme la nécessité de :

- Promouvoir une culture d'ouverture et de partage des données de la recherche entre les divers milieux de la recherche publique.
- Contribuer à une meilleure prise de conscience des coûts et bénéfices potentiels des restrictions et limitations actuelles visant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics et le partage de ces données.
- Prendre en compte les réglementations et les pratiques en matière d'accès aux données et de partage des données dans l'élaboration des politiques et programmes scientifiques des pays membres.

Pour entretenir un environnement ouvert et interactif, il sera peut-être nécessaire d'adapter les investissements publics dans la recherche et la technologie ainsi que le financement et les incitations publiques à la R-D et à l'innovation (par exemple, incitations fiscales) pour s'assurer qu'ils s'appliquent aux nouveaux domaines de recherche et aux nouvelles modalités d'organisation de la recherche et de l'innovation. Il s'agira notamment de :

- Développer les logiciels, réseaux, contenus haut débit et services connexes, qui devront être au centre de nouvelles stratégies visant à stimuler la créativité.
- Renforcer les réseaux de recherche en collaboration et les réseaux expérimentaux fondés sur l'Internet.
- Promouvoir l'accès à l'information de recherche sous forme numérique.
- Développer de nouveaux modèles de publications numériques scientifiques et techniques pour favoriser encore l'amélioration de l'accès.

Contenus et services numériques

Le rapport de l'OCDE intitulé *Contenus haut débit et les Orientations de l'OCDE pour les politiques concernant le contenu numérique* (Annexe E) soulignent le rôle du contenu numérique dans le renforcement de la compétitivité. Les produits de contenus numériques stimulent le marché des services et applications mobiles, la demande de nouvelles infrastructures, de nouveaux contenus et de nouvelles compétences. La convergence des

plateformes (vidéo, téléphonie, données), la diffusion rapide du haut débit, l'augmentation des capacités montantes et descendantes, et l'évolution vers des économies à forte intensité de savoir et d'information joueront un rôle accru dans la croissance. L'évolution rapide des chaînes de valeur en ce qui concerne l'élaboration, la production, la distribution et l'utilisation de contenus ainsi que la création de nouveaux modèles marchands et non marchands pour l'exploitation de ces possibilités remettent en question les paradigmes actuels des modèles économiques et de l'action publique.

Étant donné que les coûts marginaux de l'échange et de la reproduction de l'information et des contenus numériques sont très bas, le défi consiste à faciliter l'accès à ces contenus et leur utilisation et à élaborer de nouveaux modèles économiques qui empêchent l'utilisation non autorisée. Les droits de propriété intellectuelle (DPI) confèrent à une invention ou une œuvre originale une protection en leur assurant une exclusivité pour une période limitée et sont importants pour la commercialisation d'inventions et d'œuvres artistiques. Ces droits sont à mettre en balance avec des obligations d'intérêt public concernant l'accès au savoir et aux œuvres de création ainsi que leur diffusion (obligation de diffusion des inventions et d'utilisation équitable, traitement équitable et exceptions et limites du droit d'auteur). Comme l'ont démontré deux rapports de l'OCDE, intitulés *Remaking the Movies: Digital Content and the Evolution of the Film and Video Industries* et *Contenus numériques haut débit : la musique*, les industries de la musique et de la vidéo sont encore confrontées à ces problèmes et s'efforcent de mettre au point des modalités nouvelles, plus efficaces et populaires de commercialisation de leurs produits en ligne.

Les pouvoirs publics peuvent agir en faveur de la création de contenus numériques, de l'accès à ces contenus et de son utilisation par les mesures suivantes :

- Fournir des incitations en faveur de la création, de la diffusion et de la préservation des contenus numériques (par exemple, stratégies d'innovation ouverte, collaboration université-entreprise, stimulation de la recherche à long terme et droits de propriété intellectuelle), et encourager les investissements dans ce domaine.

- Faciliter l'accès mondial aux contenus indépendamment de la langue et de l'origine.
- Dans le traitement des questions technologiques, favoriser la neutralité technologique, l'interopérabilité et l'élaboration de normes ouvertes.
- Améliorer la qualité et l'exactitude de l'information et des contenus en prenant des mesures pour faciliter l'utilisation d'outils aidant les créateurs à identifier et diffuser leurs œuvres et aidant les utilisateurs à identifier des informations et des œuvres particulières et à y avoir accès.
- Reconnaître les droits et intérêts des créateurs et des utilisateurs, notamment dans la protection des droits de propriété intellectuelle, tout en encourageant des modèles de cyberactivité innovants.
- Prendre des mesures pour combler les lacunes en matière de compétences, de formation, d'éducation et de développement des ressources humaines pour la création, la distribution et l'utilisation de contenus numériques.

Les organismes publics sont une importante source d'information, dont une part croissante est numérisée ou produite sous forme numérique et peut être réutilisée de façon novatrice, avec d'importants avantages économiques et sociaux, comme le décrit le rapport intitulé *Contenu numérique haut débit : information et contenu du secteur public*.

La *Recommandation du Conseil de l'OCDE relative à un accès élargi et une exploitation plus efficace concernant les informations du secteur public* (Annexe F) montre que si l'accès à l'information et aux contenus produits par le secteur public et leur réutilisation à des fins commerciales et non commerciales sont en général plus libres, un certain nombre d'obstacles continuent parfois d'entraver leur utilisation efficace, notamment des régimes d'accès et des conditions de réutilisation restrictives ou peu claires ; une tarification dissuasive, manquant de clarté ou hétérogène de l'information lorsque la réutilisation de celle-ci est payante ; des procédures longues et complexes d'obtention de licence ; une distribution inefficace aux utilisateurs finaux ; ainsi que des obstacles au développement des marchés internationaux. Le rôle des organismes du secteur public en tant que collecteurs, producteurs et diffuseurs d'information et contenus du secteur

public n'est pas toujours clair, notamment dans les domaines où il existe un marché concurrentiel.

Les recommandations pratiques à cet égard sont les suivantes :

- Faciliter au maximum l'accès à l'information du secteur public en vue de son utilisation et de sa réutilisation selon le principe de l'ouverture, qui doit devenir la règle.
- Encourager un large accès et des conditions de réutilisation à caractère concurrentiel et non discriminatoire éliminant les arrangements exclusifs et supprimant les restrictions inutiles concernant les modes d'accès, d'utilisation, de réutilisation, de combinaison ou de partage.
- Améliorer l'accès à l'information et aux contenus sur l'Internet et sur d'autres supports électroniques.
- Trouver de nouvelles voies pour la numérisation des informations et contenus existants du secteur public, pour le développement de produits et données du secteur public sous forme numérique dès l'origine et pour les projets de numérisation à caractère culturel dès lors que les mécanismes du marché ne favorisent pas l'essor de la numérisation.
- Quand l'information du secteur public n'est pas fournie gratuitement, appliquer une tarification qui soit transparente et cohérente à l'intérieur des différentes organisations publiques et, dans la mesure du possible, entre elles, de façon à faciliter l'accès à l'information et sa réutilisation et assurer la concurrence.
- Lorsque l'information du secteur public n'est pas fournie gratuitement, les frais exigés d'un utilisateur ne devraient pas excéder les coûts marginaux d'entretien et de distribution. Tout tarif supérieur devrait être fondé sur des considérations d'intérêt général clairement exprimées.
- Exercer le droit d'auteur d'une façon qui facilite la réutilisation et, lorsque les titulaires de droits d'auteur sont d'accord, créer des mécanismes simples pour encourager un accès et une utilisation plus larges, et encourager les institutions et organismes publics qui financent les travaux à partir de sources extérieures à trouver les moyens de rendre ces œuvres plus largement accessibles au public.

Web participatif

Comme le montre le document de l'OCDE intitulé *Internet participatif: contenu créé par l'utilisateur*, la participativité de l'Internet encourage l'interaction sociale et économique, l'innovation et la création de valeur. L'accès haut débit, l'élaboration de plateformes web conviviales, d'outils collaboratifs et d'autres logiciels de socialisation permettent à des centaines de millions d'internautes – particuliers ou professionnels – de participer à l'édification, au développement et à l'utilisation du Web 2.0, le « web participatif ». Cette évolution ouvre des possibilités pour les activités entrepreneuriales, organisationnelles, professionnelles et personnelles et permet d'envisager de nouvelles modalités de recherche, d'innovation et de création de valeur dans un cadre ouvert. Elle favorise également de nouvelles formes de participation des citoyens à la vie publique, la libre circulation de l'information et la liberté d'expression. Le défi qui se pose aux pouvoirs publics à cet égard est de savoir comment stimuler l'innovation, la croissance et le changement tout en développant une gouvernance adaptée qui n'entrave pas la créativité ou l'ouverture de l'Internet.

Les sites de réseaux sociaux conviviaux, en développement rapide, permettent d'échanger de vastes volumes d'information personnelle selon des modalités qui n'ont peut-être pas toujours été anticipées ou couvertes par les dispositifs actuels de protection de la vie privée, en raison de la disparité des approches nationales en matière de protection de la vie privée et des données. Une publicité « comportementale » bien ciblée peut fournir des services aux usagers et leur faire bénéficier d'autres avantages, mais l'accumulation des données personnelles sur laquelle elle repose peut également comporter des risques d'atteinte à la vie privée et à la sécurité si l'information n'est pas utilisée de façon responsable. Les questions de fond qui se font jour sont les suivantes : les droits et obligations des créateurs de contenu, les éléments moteurs de la concurrence et les facteurs qui y font obstacle, ainsi que l'applicabilité des politiques commerciales et technologiques actuelles à ces nouveaux environnements. Les nombreuses questions associées au web participatif, qu'il s'agisse du développement technique ou encore de l'utilisation responsable, devront être examinées.

Instaurer la confiance

L'Internet est devenu l'infrastructure d'information de l'économie mondiale. Compte tenu de l'augmentation du volume du cybercommerce et des opérations financières effectuées en ligne, de la mise en œuvre de l'administration électronique, du développement des réseaux collaboratifs et sociaux et des tendances émergentes vers la création d'un « Internet des choses », l'instauration et le maintien d'un climat de confiance dans le cyberspace et les réseaux TIC connexes doivent être une priorité d'action. La confiance de l'utilisateur final est essentielle pour instaurer la confiance et favoriser la croissance soutenue de la cyberéconomie. Lorsque cette confiance est ébranlée, même peu, elle est difficile à restaurer. Pour éviter une telle perte de confiance, il importe de prendre des mesures en vue de renforcer la sécurité des systèmes et réseaux d'information, créer des identités numériques dignes de confiance, protéger les consommateurs, l'information personnelle, les mineurs et les autres groupes vulnérables et, de façon générale, favoriser la transparence et l'équité.

L'Internet fait, par exemple, partie intégrante de la vie quotidienne des enfants dans de nombreux pays. C'est une source d'information et de divertissement, il joue un rôle important dans l'éducation et fait de plus en plus partie de l'environnement social de l'enfant. Cependant, ces avantages s'accompagnent aussi de risques accrus : vol d'identité en ligne, brimades, harcèlement, accès à des contenus inadaptés, atteinte à la vie privée. Pour instaurer la confiance, il est important de fournir aux enfants et à leurs parents les connaissances et les outils leur permettant de naviguer en toute sécurité sur l'Internet. De façon plus générale, les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et la communauté technique de l'Internet doivent collaborer pour construire une compréhension de l'impact de l'Internet sur les mineurs afin de mieux les soutenir et les protéger dans le cyberspace.

Un autre exemple est l'évolution du cadre de la vie privée. Les nouvelles technologies induisent de profondes transformations dans la collecte, le stockage et l'utilisation de l'information personnelle (le stockage étant devenu peu coûteux, les données ont tendance à durer pratiquement éternellement ; le volume même de données à caractère personnel aujourd'hui détenues par des organismes est considérable ; les données peuvent être transférées par un simple clic ; les outils de traitement sont puissants,

disponibles partout et bon marché; une part importante d'information personnelle peut être consultée, liée et retracée par des moteurs de recherche, des services de localisation, des technologies RFID et des capteurs). L'évolution de la mondialisation, nourrie de ces progrès technologiques, a multiplié les flux de données, modifiant le comportement des organisations et des individus, offrant de nouvelles possibilités d'expression individuelle et une plus grande efficacité pour les organisations, mais créant en même temps des risques accrus d'atteinte à la vie privée. Il convient de prendre notamment en compte à cet égard le fait que l'accès non autorisé à des données est facilité par le volume de données personnelles qui est transféré et utilisé, mais également les risques liés aux usages secondaires de ces données. Les efforts récents déployés par un groupe représentatif d'organismes et spécialistes de protection de la vie privée pour affiner les stratégies de protection de la vie privée constituent une étape importante vers une meilleure protection des données personnelles dans un environnement exigeant et en évolution. Une coopération multipartite sera nécessaire pour évaluer les instruments actuels de protection de la vie privée de l'OCDE à la lumière de l'évolution des technologies, des marchés et des comportements des usagers, ainsi que de l'importance croissante des identités numériques.

L'Internet étant de plus en plus le support du développement de l'économie mondiale, sa disponibilité, sa fiabilité et sa sécurité permanentes sont désormais indispensables aux administrations, aux entreprises et aux particuliers. De plus en plus, les pouvoirs publics doivent collaborer avec toutes les parties prenantes pour contrer les menaces qui pourraient peser sur le cyberspace lui-même et sur les internautes, notamment en intensifiant les efforts pour développer une culture de la sécurité, de façon que les usagers comprennent mieux la nature des risques et soient au fait des outils leur permettant de s'en prémunir. Les pouvoirs publics doivent également coordonner leurs politiques pour parer aux menaces éventuelles en encourageant la coopération entre organismes de répression, la création de partenariats public-privé et, de façon plus générale, en établissant des régimes de réglementation adaptés pour assurer la protection de l'infrastructure réticulaire, des cybermarchés et des cyberconsommateurs.

Infrastructures d'information critiques

Les infrastructures critiques sont de plus en plus tributaires du fonctionnement efficace des TIC. La surveillance et le contrôle des réseaux électriques ou des usines de distribution d'eau, par exemple, dépendent souvent du fonctionnement de réseaux sous-jacents fondés sur le protocole IP. En outre, la plupart des systèmes de contrôle industriel des processus critiques sont de plus en plus directement ou indirectement (par le biais des réseaux d'entreprise) raccordés à l'Internet et sont par conséquent confrontés à de nouvelles menaces. Enfin, l'activité malveillante en ligne prend de l'ampleur et a des conséquences néfastes pour tous les internautes et cyberactivités. Malheureusement, les systèmes d'information critiques ne se sont pas révélés à l'abri de ce phénomène.

La *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur la protection des infrastructures d'information critiques (IIC)* (Annexe G) fait ressortir la pertinence des Lignes directrices de l'OCDE sur la sécurité pour les IIC et incite les pouvoirs publics à protéger ces infrastructures de l'information, dont la perturbation ou la destruction pourrait avoir un impact grave sur la santé, la sécurité, la sûreté et le bien-être des citoyens ou le fonctionnement efficace du gouvernement ou de l'économie. C'est là une priorité de politique nationale qui exige une coordination avec les propriétaires et exploitants d'infrastructures d'information critiques du secteur privé ainsi qu'une coopération transfrontière.

Plus précisément, les mesures recommandées sont les suivantes :

- Identifier les organismes publics ayant le mandat et le pouvoir de mettre en œuvre des politiques clairement définies pour protéger les IIC et assurer la transparence de la délégation de responsabilité afin de faciliter une coopération plus étroite au sein des administrations publiques et avec le secteur privé.
- Consulter les propriétaires et exploitants d'IIC du secteur privé en vue de coopérer à la mise en œuvre de ces politiques et assurer un échange régulier d'informations avec le secteur privé en mettant en place des mécanismes de partage adaptés au caractère sensible de certaines informations.

- Coopérer avec les autorités des autres pays et le secteur privé, aux niveaux stratégique, réglementaire et opérationnel, pour assurer la protection des IIC contre les événements et circonstances dépassant la capacité de réaction d'un pays seul.
- Procéder à une évaluation des risques en se fondant sur l'analyse des vulnérabilités des IIC, afin de protéger les économies et les sociétés contre les conséquences les plus préoccupantes au plan national.
- Se doter d'un dispositif d'intervention en cas d'incident, par exemple une équipe d'intervention en cas d'incident de sécurité informatique (CERT/CSIRT), ayant une mission de surveillance, d'alerte et de mise en œuvre de mesures de rétablissement des IIC.

Maliciels

Les maliciels – ou logiciels malveillants – sont utilisés pour le vol d'information ou d'identité ou les attaques par refus de service. Si l'on n'y prend garde, ce phénomène risque de miner la confiance dans les cybermarchés. Présents sur l'Internet sous diverses formes, les maliciels exploitent les vulnérabilités courantes des réseaux et portent atteinte à l'intégrité et à la sécurité du système ainsi qu'aux données qu'il contient. Le rapport de l'OCDE intitulé *Logiciels malveillants : une menace pour la sécurité de l'économie Internet*, établi en collaboration avec le Groupe de travail sur les télécommunications de l'APEC, montre que les maliciels peuvent nuire à l'ensemble des internautes, qu'il s'agisse d'entreprises, d'administrations ou d'utilisateurs finals. Pour renforcer les mesures locales fragmentaires prises jusqu'à présent face à une menace dont la dimension est mondiale, une action collective structurée est nécessaire de la part de tous les acteurs auxquels incombe la responsabilité de lutter contre le phénomène des maliciels. Cependant, ces acteurs doivent avoir un point de départ commun sur lequel ils puissent asseoir leur coopération. Ils doivent se réunir, mettre en commun l'information dont ils disposent, comprendre les défis auxquels chacun est confronté et examiner ensemble le problème dans une optique globale.

Face à cette nécessité, le rapport recommande que l'OCDE et l'APEC coopèrent avec d'autres organisations internationales pour associer tous les acteurs et élaborer une stratégie à plusieurs volets

dont l'objectif serait de faire de l'usage des maliciels une activité à haut risque et faible rendement. Ce partenariat devrait viser à élaborer un cadre d'action aux niveaux national et international pour prendre en compte les aspects économiques, juridiques et techniques ainsi que les enjeux liés au partage de l'information et aux mesures à prendre en cas d'incident lié aux maliciels, et à resserrer la collaboration entre toutes les parties prenantes des secteurs public et privé touchées par les maliciels et participant à la lutte contre ce phénomène.

Identités numériques

La fiabilité de l'identité des usagers est essentielle à la croissance durable de l'économie Internet. La gestion des identités numériques englobe des processus et des outils que les opérateurs de systèmes en ligne peuvent utiliser pour établir l'identité d'une personne et contrôler l'accès aux ressources du système ainsi que leur utilisation. Les avantages potentiels d'une gestion efficace de l'identité pour le commerce électronique, l'administration électronique et les interactions sociales sont énormes.

Des recherches réalisées par l'OCDE et d'autres instances montrent que pour être efficaces, les systèmes de gestion de l'identité devront être déployés de façon à maintenir la confiance des internautes en limitant au minimum les risques d'atteinte à la sécurité de l'information, à la vie privée et aux libertés individuelles. Pour parer à cette menace, il faudra adopter une stratégie associant conception judicieuse et convivialité, sécurité adaptée, sensibilisation de l'utilisateur, ainsi qu'un cadre législatif et réglementaire pour protéger les identités numériques et les données personnelles qui s'y rattachent et répartir les risques. Avec le développement de la cyberéconomie, la protection et la gestion des identités numériques feront partie des principaux enjeux de l'action publique, qui détermineront l'avenir de notre cybersociété. De toute évidence, des identités numériques sécurisées ainsi que des systèmes efficaces pour les gérer et protéger la vie privée des individus contribueront à réduire le vol d'identité.

Vol d'identité en ligne

On entend par vol d'identité l'acquisition, le transfert, la possession ou l'utilisation non autorisés des informations personnelles d'un tiers (personne physique ou morale) dans l'intention de commettre, ou en relation avec, des actes frauduleux

ou autres délits. Ce délit constitue un problème de longue date qui a pris de l'ampleur avec le développement de l'Internet et du cybercommerce. Aujourd'hui, le voleur d'identité peut obtenir des données personnelles sur ses victimes en ligne en usant de méthodes et techniques toujours plus complexes telles que les maliciels (logiciels malveillants), l'hameçonnage (solicitation frauduleuse d'informations personnelles) et le « pourriel » (spam).

La lutte contre le vol d'identité en ligne s'articule essentiellement sur trois volets : prévention (mesures destinées à réduire les risques de vol d'identité) ; dissuasion (mesures répressives visant à dissuader le vol d'identité) ; et la récupération et la réparation (ce qui peut être fait pour faciliter le recouvrement d'identité volée et obtenir compensation ou une autre réparation pour le préjudice causé).

Les *Orientations de l'OCDE pour les politiques sur le vol d'identité en ligne* (Annexe H) recensent les moyens d'intensifier la lutte contre le vol d'identité, en insistant sur une meilleure sensibilisation. Ces orientations s'appuient sur des travaux antérieurs de l'OCDE consacrés à des questions connexes (voir tableau 1). La lutte contre le vol d'identité en ligne englobe diverses initiatives dont les objectifs sont les suivants :

- Alerter et sensibiliser les consommateurs et les autres parties prenantes aux techniques existantes et nouvelles utilisées pour perpétrer le vol d'identité en ligne et aux mesures qu'ils peuvent prendre pour se prémunir contre ce délit.
- Collecter et diffuser de l'information sur l'évolution et les tendances du phénomène de vol d'identité et sur ses conséquences économiques pour les parties prenantes.
- Encourager les entreprises et les administrations à étudier les moyens d'améliorer la sécurité des données personnelles des consommateurs et les sensibiliser aux avantages de l'utilisation d'outils d'authentification électronique.
- Élaborer des définitions juridiques du concept de vol d'identité, en vue de faciliter la coordination des initiatives nationales et internationales pour prévenir et dissuader ce type de délit et assurer réparation aux victimes.
- Exiger des entreprises qu'elles prennent davantage de mesures pour prévenir le vol d'identité, notamment en

divulguant les atteintes à la sécurité des données visant leurs clients lorsque ces atteintes risquent d'entraîner un vol d'identité, ou en améliorant l'authentification de leurs clients dans le cadre de la prestation de services ou de transactions.

- Étudier les moyens d'intensifier la lutte contre le vol d'identité, par exemple en introduisant des sanctions plus dissuasives, en resserrant la coordination de la répression transnationale et en mettant en place des mécanismes plus efficaces pour permettre aux victimes de recouvrer leur identité et obtenir réparation.

Protection des consommateurs et commerce mobile

L'expression « commerce mobile » désigne les interactions et opérations commerciales effectuées à l'aide de services et réseaux de communication sans fil, par messages courts (SMS), messages multimédias (MMS) ou l'Internet, sur des appareils portables. Il est déjà possible de mener une large gamme d'activités sur ces appareils : achat de biens et services, paiement de billets de transport public, gestion d'opérations et de comptes bancaires. Les progrès techniques portent à croire que les consommateurs et usagers continueront de se voir proposer de nouvelles façons de mener ce type d'activité.

La rapide croissance du commerce mobile a toutefois créé des défis du point de vue du consommateur car la taille limitée de l'écran et la capacité de mémoire et de stockage des appareils mobiles restreignent l'information que les consommateurs peuvent recevoir au sujet des opérations qu'ils veulent effectuer. L'utilisation de téléphones portables par les mineurs, en particulier, soulève d'importantes préoccupations quant à l'exploitation commerciale et aux abus possibles, qui pourraient être lourds de conséquences sur le plan financier et sur celui de la confidentialité. En outre, un certain nombre de questions doivent être tranchées en ce qui concerne la responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse des appareils mobiles.

Les *Orientations de l'OCDE pour les politiques concernant les questions émergentes de protection et d'autonomisation des consommateurs dans le commerce mobile* (Annexe I) énoncent des suggestions pratiques pour faire face aux problèmes auxquels les consommateurs sont de plus en plus confrontés sur le marché du

commerce mobile. Sont notamment préconisées les mesures suivantes :

- Élaborer des pratiques qui assurent aux consommateurs utilisant des appareils mobiles une information appropriée devant leur permettre de prendre des décisions informées quant aux produits et services qu'ils achètent et aux entreprises avec lesquelles ils font affaire et de connaître les coûts et conditions des opérations du commerce mobile, y compris les moyens de les vérifier et de les confirmer.
- Élaborer des politiques et des outils qui assurent la protection des mineurs à l'égard de contenus inadaptés à leur âge sur la plateforme mobile, et empêchent ceux-ci, par des moyens technologiques et par une meilleure sensibilisation, de s'engager dans des opérations excessives ou inadaptées.
- Aider les consommateurs à éviter les risques d'utilisation non autorisée des téléphones mobiles en les informant sur les moyens de se prémunir contre la perte et l'abus, en encourageant les parties prenantes à élaborer des politiques et outils dissuadant l'utilisation non autorisée (notamment l'élaboration de précautions de sécurité et de caractéristiques de sécurité intégrées) et en étudiant les moyens de renforcer la protection de la responsabilité des consommateurs dans les opérations de commerce mobile.
- Élaborer des politiques et outils qui limitent le partage de données personnelles des consommateurs et permettent à ces derniers de décider avec qui ils partagent ces données, y compris des données concernant leur localisation géographique, et encouragent les opérateurs mobiles à mettre en œuvre des politiques et mesures de sécurité des données pour éviter qu'il y soit porté atteinte.
- Élaborer des politiques de règlement des différends et de réparation visant à mettre en place des mécanismes équitables, efficaces et transparents pour donner suite aux plaintes des consommateurs en rapport avec des opérations de commerce mobile nationales ou internationales. Des mécanismes de réparation peu coûteux et faciles d'accès devraient être à la disposition des consommateurs qui subissent des pertes financières ou dont les données sont compromises par suite d'une opération de commerce

mobile. Les consommateurs doivent être clairement informés de l'entité ou des entités chargées de traiter les réclamations impliquant des opérateurs mobiles et d'autres fournisseurs de services mobiles.

- En outre, compte tenu de la nature dynamique du commerce mobile, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes devraient continuer à suivre l'évolution de la situation et à collaborer pour réagir en temps opportun aux nouveaux problèmes susceptibles de se poser.

Mettre en place une économie Internet véritablement mondiale

Une économie Internet mondiale assurerait aux populations de tous les pays l'accès aux services de communication nécessaires pour assurer et renforcer leur développement économique et social. Si des progrès remarquables ont été accomplis à cet égard ces dernières années, il reste encore beaucoup à faire quand on sait que les quatre-cinquièmes de la population mondiale n'ont pas aisément accès aux services Internet. Deux éléments sont notamment à prendre en compte à cet égard. D'abord, la nécessité d'évaluer, parmi toutes les parties prenantes, les possibilités que la croissance récente des réseaux de communication peut également créer pour les pays en développement. Ensuite, à mesure que le « réseau des réseaux » se ramifie dans le monde entier, il faudra élaborer des mécanismes plus efficaces de coopération transnationale pour prévenir l'activité malveillante et criminelle. La résolution de ces deux questions est de nature à autonomiser les usagers en améliorant leur accès à un cyberspace sécurisé.

Développer l'accès à l'Internet

Dans son rapport intitulé *Les possibilités de développer l'accès à l'Internet dans le monde*, l'OCDE examine les réformes qui sont nécessaires pour permettre aux citoyens de toutes les couches de la société dans les pays en développement de commencer à être associés à la révolution de l'Internet et des TIC. Pour que l'Internet devienne un réseau véritablement accessible et universel, il faut non seulement réduire les obstacles et les coûts d'accès, mais également faire en sorte que la population acquière les compétences nécessaires pour l'utiliser. Selon le rapport, il y a là un potentiel commercial, et la création de capacités est une condition clé de la mise en place d'un environnement propice.

Les politiques à mener pour étendre au monde entier les avantages de l'accès à l'Internet sont les suivantes :

- Promouvoir la libéralisation des marchés des communications afin de créer les conditions nécessaires à l'investissement, à la concurrence et à la croissance.
- Mettre en œuvre la séparation des responsabilités d'exploitation et de réglementation et créer un régulateur indépendant habilité à appliquer des normes de protection appropriées lorsque la concurrence est insuffisante.
- Promouvoir la formation de partenariats avec le secteur privé et la société civile afin d'améliorer l'accès aux marchés et la création de capacités.
- Soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour développer les compétences et les capacités qui sont nécessaires pour tirer avantage des TIC en tant qu'outils au service de la réduction de la pauvreté.
- Dans les pays où ils n'existent pas encore, favoriser la compréhension des avantages que présentent les points d'échange Internet (IXP) ainsi que des obstacles à leur création, qui dans une large mesure ne sont pas d'ordre financier ; il faut néanmoins mettre en place les conditions pour que les IXP fonctionnent de façon efficace et que l'industrie en assure la conduite.
- Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de noms de domaine internationalisés selon des modalités qui contribuent à assurer la sécurité et la stabilité permanentes de l'Internet.

Coopération dans l'application de la réglementation destinée à protéger les internautes

Entretenir un climat de confiance dans le cyberspace nécessite un système de lois et d'autorités chargées de les appliquer capables de coopérer à travers les frontières nationales pour assurer un cadre de protection de base des consommateurs. Les gouvernements des pays de l'OCDE ont mis en place des cadres d'action destinés à faciliter la coopération transnationale des organismes de répression dans la protection du consommateur, la lutte anti-spam et la protection de la vie privée. Leurs efforts ont démontré que les types de défis auxquels sont confrontés les

autorités réglementaires se recoupent beaucoup et que les réseaux informels reliant ces autorités sont essentiels à une coopération transnationale efficace. Ils ont également montré que les problèmes auxquels sont confrontés les usagers sont de plus en plus sérieux.

Avec la mondialisation de l'Internet se fait sentir la nécessité d'élargir également le cercle de la coopération pour l'application des réglementations. À l'avenir, il importera de renforcer le partage horizontal des bonnes pratiques entre les autorités de différents domaines d'action, améliorer le soutien pratique aux réseaux informels d'application de la réglementation et resserrer les liens unissant ces réseaux, et poursuivre les efforts visant à mieux cerner le nombre et la nature des problèmes transnationaux auxquels sont confrontés les usagers, par exemple en élaborant des indicateurs comparables au plan international.

Le futur de l'économie Internet

L'évolution vers la cyberéconomie n'a guère été engagée qu'il y a une dizaine d'années, lorsque l'Internet est devenu accessible commercialement grâce à la libéralisation des marchés des télécommunications et à la mise au point d'applications et services conviviaux (courrier électronique, navigateur, web). Ce que beaucoup considéraient comme une nouveauté il y a 10 ans est rapidement devenu un élément fondamental de l'économie et de la société. L'Internet est aujourd'hui utilisé par plus d'un milliard de personnes, de sorte que l'économie mondiale en est désormais indissociable. Il y a 10 ans, qui aurait pu prévoir que le haut débit, la téléphonie Internet ou les réseaux sociaux se seraient généralisés à ce point. La rapidité des transformations induites par l'Internet ainsi que les autres effets susceptibles de se faire sentir dans nos économies et sociétés au cours de la prochaine décennie nous obligent à regarder vers l'avenir et à définir un programme d'action en conséquence.

La convergence, le développement des réseaux de la prochaine génération ainsi que les réseaux sans fil haut débit, et la diffusion de la RFID et d'autres technologies d'identification automatique devraient transformer les fonctionnalités de l'Internet. Dans le même temps, ce réseau des réseaux se ramifie de plus en plus à l'échelle planétaire, à mesure qu'il se transforme en une plateforme d'interaction économique et sociale associant personnes et objets. Bon nombre des questions examinées dans le présent rapport –

amélioration de l'accès haut débit, élargissement des contenus numériques, amélioration de l'accès à l'information du secteur public, lutte contre le vol d'identité – sont bien définies et font l'objet de politiques qui sont déjà en place dans de nombreux pays. En revanche, les changements rapides qui s'opèrent dans de nombreux domaines pourraient soulever de nouveaux problèmes qui nécessiteront peut-être le réexamen et la révision des cadres d'action en place. Il s'agit notamment des changements suivants :

- L'évolution des plateformes de communication vers les réseaux de la prochaine génération, dont beaucoup sont fondés sur de nouvelles technologies telles que la fibre optique, et les réseaux mobiles haut débit, qui transforment en profondeur la dynamique des marchés, les modes d'utilisation et le comportement des consommateurs.
- La tendance croissante à accéder à l'Internet à partir d'appareils portables plutôt que d'ordinateurs fixes ira en s'accroissant à mesure que les économies non membres de l'OCDE entreront elles aussi dans le cyberspace.
- L'apparition des réseaux de capteurs, qui créent une demande de capacité infrastructurelle, modifient la nature de la surveillance et du contrôle de la production et de la distribution, et suscitent des interrogations sur les plans de la vie privée et de la sécurité.
- La croissance explosive des contenus numériques, le déplacement des limites entre les produits et le vécu du monde matériel et ceux de l'environnement numérique, ainsi que le développement des mondes virtuels, qui soulèvent toute une série de nouvelles questions de fond et qui mettront à l'épreuve les cadres réglementaires en place.

Certaines de ces évolutions sont à peine amorcées mais elles signalent déjà la nécessité de mener une analyse dans une optique à long terme pour assurer le maintien et le renforcement de la concurrence sur les marchés des communications, déterminer comment protéger les identités numériques, assurer aux consommateurs la protection et l'autonomie voulues dans le monde du cybercommerce et les marchés en évolution des services de communication, encourager l'élaboration de nouveaux services de contenus numériques et stimuler la créativité.

La Déclaration ministérielle de Séoul souligne que l'Internet est un moyen d'atteindre les objectifs économiques et sociaux, et que

son rôle à cet égard ne pourra que gagner en importance. De plus amples travaux pourraient utilement être menés sur un certain nombre de questions économiques et sociales urgentes qui sont affectées par l'Internet et la cyberéconomie qu'il sous-tend. Les objectifs seraient les suivants :

- Comprendre le rôle et la contribution de l'Internet et des TIC connexes comme moteur de la productivité et de la croissance économique. L'enjeu primordial à cet égard est de mobiliser l'Internet comme plateforme qui transforme en profondeur le processus d'innovation en abaissant les barrières, en élargissant la collaboration et en associant un plus grand nombre d'acteurs au processus créatif.
- Analyser les impacts économiques, sociaux et culturels des technologies, applications et services Internet émergents, notamment les mondes virtuels, les réseaux de capteurs et les plateformes de réseaux sociaux.
- Examiner les rôles des divers acteurs, y compris les intermédiaires, dans la réalisation des objectifs d'action pour l'économie Internet.
- Améliorer les systèmes statistiques pour mesurer l'évolution de l'accès à l'Internet et aux réseaux TIC connexes et leur utilisation par les citoyens, les administrations et les institutions afin de disposer de mesures fiables de l'évolution de l'utilisation et de l'impact sur les performances économiques et le bien-être social.
- Étudier comment l'Internet et les TIC connexes sont mis à profit dans l'élaboration de politiques destinées à lutter contre le changement climatique et améliorer l'efficacité énergétique.
- Conduire des analyses et formuler des orientations pour le développement et l'utilisation des réseaux de communication convergents.
- Renforcer la coopération transnationale pour protéger les internautes et contrer les menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité de l'Internet.
- Évaluer l'impact de l'évolution des technologies, des marchés et du comportement des usagers sur les concepts de vie privée, de sécurité, d'identité et d'autonomisation des consommateurs.

- Transformer le secteur public dans son ensemble pour le rendre plus efficace et transparent.

Le présent rapport attire l'attention sur les politiques qui devraient être envisagées à la lumière de l'économie Internet émergente, dès à présent et à l'avenir. Avec l'expérience, et à mesure que de nouvelles questions se poseront, ces politiques devront être étoffées et élargies. Les orientations et recommandations résumées ici servent également de point de départ utile pour les travaux futurs de l'OCDE, et d'autres instances sont encouragées à s'en inspirer pour formuler des recommandations et principes susceptibles de guider le développement de l'économie Internet.

Tableau 1. Documents analytiques pour la Ministérielle sur « Le futur de l'économie Internet »

<p>Sensibiliser à l'importance de l'économie Internet</p> <p><i>Suivi de la recommandation du Conseil de l'OCDE concernant le développement du haut débit</i></p> <p><i>Le haut débit et l'économie</i></p> <p><i>L'administration électronique pour une meilleure administration</i></p> <p>Tirer parti de la convergence</p> <p><i>Convergence et réseaux de la prochaine génération</i></p> <p><i>Espace d'adressage internet : considérations économiques relatives à la gestion d'IPv4 et au déploiement d'IPv6</i></p> <p><i>Renforcer la concurrence dans les télécommunications : protéger et autonomiser les consommateurs</i></p> <p><i>L'identification par radiofréquence (RFID) : sécurité de l'information et protection de la vie privée</i></p> <p><i>L'identification par radiofréquence (RFID) : Applications, Impacts et Initiatives Nationales</i></p> <p>Promouvoir la créativité</p> <p><i>Contenu haut débit : stratégies et politiques en matière de contenu numérique</i></p> <p><i>Contenu numérique haut débit : information et contenu du secteur public</i></p> <p><i>Web participatif et contenu créé par l'utilisateur</i></p> <p>Instaurer la confiance</p> <p><i>L'élaboration de politiques de protection des infrastructures d'information critiques</i></p> <p><i>Les logiciels malveillants : une menace pour l'économie Internet</i></p> <p><i>Document exploratoire sur le vol d'identité en ligne</i></p> <p><i>Commerce mobile</i></p> <p>Une économie de l'information mondiale</p> <p><i>Les possibilités de développer l'accès à l'Internet dans le monde</i></p>
--

Les documents analytiques sont accessibles à l'adresse
www.oecd.org/sti/ict

Tableau 2. Recueil de Recommandations, orientations et déclarations de l'OCDE concernant le futur de l'économie Internet

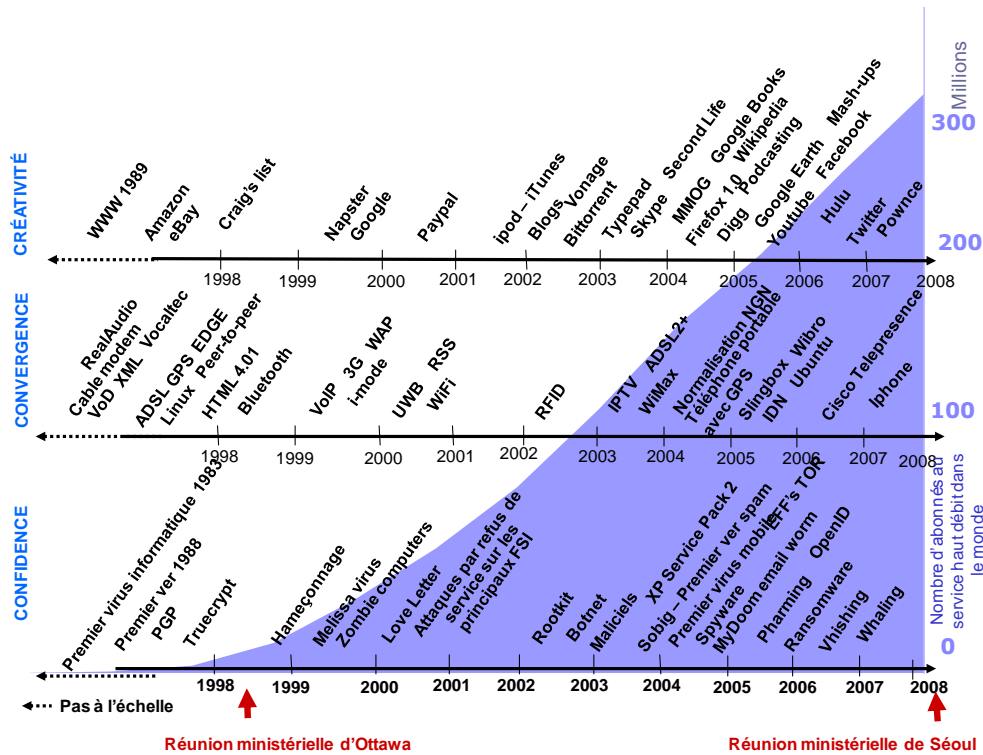
1980	Recommandation du Conseil concernant les Lignes directrices de l'OCDE régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel	La Recommandation représente un consensus international établi de longue date sur la meilleure façon de concilier une protection efficace de la vie privée avec la libre circulation des données personnelles. Elles ont été mises en œuvre dans un grand nombre d'instruments de régulation nationale ou d'autorégulation et elles sont encore largement utilisées dans le secteur public comme dans le secteur privé.
1985	Déclaration de l'OCDE sur les flux transfrontières de données	La Déclaration reconnaît que les progrès technologiques augmentent les flux de données et d'informations automatisées et note les importantes avancées réalisées dans le domaine de la protection de la vie privée au niveau national et international depuis les Lignes directrices de 1980. La Déclaration a posé la base de la poursuite des travaux dans ce domaine en vue d'établir des solutions harmonisées pour l'action gouvernementale et la réglementation.
1997	Recommandation du Conseil relative aux Lignes directrices régissant la politique de cryptographie	La Recommandation relative à la politique de cryptographie établit des principes que les gouvernements membres devraient prendre en compte dans l'élaboration des politiques relatives à la cryptographie au niveau national et international. Elle a été formulée pour promouvoir l'utilisation de systèmes assurant l'interopérabilité, la portabilité et la mobilité, et d'un bon rapport coût-efficacité, sans mettre en péril la sécurité publique, le respect des lois et la sécurité nationale.
1998	Déclaration des Ministres sur l'authentification pour le commerce électronique	Adoptée par les Ministres à la Conférence ministérielle tenue à Ottawa du 7 au 9 octobre 1998, elle reconnaît l'importance de l'authentification pour le commerce électronique et elle indique un certain nombre d'éléments pour le programme pour l'OCDE dans ce domaine.
1998	Déclaration des Ministres relative à la protection de la vie privée sur les réseaux mondiaux	Elle réaffirme l'importance de la protection de la vie privée sur les réseaux mondiaux et la nécessité d'éviter les restrictions inutiles aux flux transfrontières de données personnelles. Elle appelle à une mise en œuvre effective des Lignes directrices sur la protection de la vie privée de 1980 en relation avec les réseaux mondiaux.

1998	Plan d'action pour le commerce électronique	Résultat de la Conférence ministérielle de l'OCDE de 1998 intitulée « Un monde sans frontières : concrétiser le potentiel du commerce électronique mondial ».
1999	Recommandation du Conseil relative aux Lignes directrices régissant la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique	La Recommandation vise à contribuer à éliminer certaines des incertitudes que rencontrent aussi bien les consommateurs que les entreprises quand ils achètent et vendent en ligne, afin d'assurer aux consommateurs une protection au moins équivalente à celle dont ils bénéficient quand ils font des achats dans des magasins près de chez eux ou lorsqu'ils commandent des articles par correspondance.
2002	Recommandation du Conseil concernant les Lignes directrices régissant la sécurité des systèmes et réseaux d'information : vers une culture de la sécurité	La Recommandation vise à développer une "culture de la sécurité" - ce qui signifie porter une attention très grande à la sécurité lors du développement des systèmes d'information et des réseaux et adopter de nouveaux modes de pensée et de comportement lors de l'utilisation des systèmes et réseaux d'information et dans le cadre des échanges qui y ont lieu. La Recommandation énonce neuf principes d'ordre général et opérationnel.
2002	Protection de la vie privée en ligne : orientations politiques et pratiques de l'OCDE	Ces Orientations du Comité PIIC contribuent à la mise en œuvre des Lignes directrices sur la protection de la vie privée de l'OCDE dans le contexte du commerce électronique, sur la base de travaux conduits en application de la Déclaration ministérielle de 1998. Elles réunissent des travaux sur le règlement alternatif des litiges, les technologies protectrices de la vie privée, les politiques de protection de la vie privée en ligne, l'application de la loi et les moyens de réparation.
2003	Recommandation du Conseil relative aux Lignes directrices régissant la protection des consommateurs contre les pratiques commerciales transfrontières frauduleuses et trompeuses	La Recommandation définit un cadre pour la coopération internationale afin de protéger les consommateurs contre le problème grandissant de la fraude transfrontière, particulièrement sur l'Internet.

2004	Recommandation du Conseil concernant le développement du haut débit	La Recommandation vise à encourager le développement du haut débit, soulignant son importance pour le développement économique, social et culturel dans le monde et mettant en garde contre le risque de manquer des occasions si les mesures nécessaires n'étaient pas prises.
2006	<i>a.</i> Boîte à outils antispam. Politiques et mesures recommandées <i>b.</i> Recommandation du Conseil relative à la coopération transfrontière dans l'application des législations contre le spam	La Boîte à outils constitue un instrument cohérent et global destiné à aider les responsables publics, les autorités de régulation et les acteurs de l'industrie à orienter leurs politiques concernant les solutions antispam et à rétablir la confiance dans l'Internet et le courrier électronique. La Boîte à outils contient aussi une Recommandation du Conseil appelant les autorités chargées de l'application de la loi à échanger des informations et à collaborer à travers les frontières nationales pour traiter ce qui est devenu un problème mondial.
2007	Recommandation du Conseil sur l'authentification électronique et Orientations du Comité PIIC pour l'authentification électronique	La Recommandation encourage les efforts des pays membres visant à définir des approches compatibles et neutres à l'égard des technologies, pour une authentification électronique efficace des personnes et des entités au niveau national et à travers les frontières, en vue de faciliter l'authentification transfrontière.
2007	Recommandation du Conseil concernant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics	La Recommandation énonce des principes établis d'un commun accord pour faciliter un accès au moindre coût aux données numériques de la recherche financée sur fonds public. Ils sont destinés à aider tous les acteurs intéressés à améliorer le partage des données de la recherche et l'accès à ces données à l'échelle internationale.
2007	Recommandation du Conseil sur la coopération transfrontière dans l'application des législations protégeant la vie privée	La Recommandation reflète la volonté des gouvernements d'améliorer leurs cadres nationaux pour l'application des législations sur la vie privée afin de permettre à leurs autorités de mieux coopérer avec les autorités étrangères, et de se prêter mutuellement assistance dans l'application des législations protégeant la vie privée. La Recommandation a pour base la Recommandation de l'OCDE relative aux Lignes directrices régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel (1980)

2007	Recommandation du Conseil sur le règlement des litiges de consommation et leur réparation	La Recommandation fournit aux gouvernements un cadre destiné à aider les consommateurs à régler leurs différends et réclamations auprès des entreprises. Ce cadre couvre les différends découlant de transactions nationales ou transfrontières. Il a été élaboré pour prendre en compte les problèmes découlant de la croissance rapide du commerce électronique, mais il sera aussi utile aux consommateurs qui effectuent des achats classiques.
2008	Recommandation du Conseil sur la protection des infrastructures d'information critiques	La Recommandation met en évidence la pertinence des lignes directrices de l'OCDE concernant la sécurité (2002) pour la protection des infrastructures d'information critiques. Elle énonce des orientations sur les politiques nationales et propose des moyens pour améliorer la coopération internationale en vue de protéger ces infrastructures, reconnaissant l'importance de l'Internet comme une infrastructure mondiale. Bien que cette recommandation s'adresse aux pouvoirs publics, elle souligne la nécessité d'une collaboration avec le secteur privé.
2008	Recommandation du Conseil relative à un accès élargi et une exploitation plus efficace concernant les informations du secteur public	La recommandation énonce une série de principes visant à accroître le rendement économique et social des investissements publics dans l'information du secteur public grâce à l'amélioration de l'accès et à l'élargissement de l'utilisation et de la réutilisation.

Figure 1. D'Ottawa à Séoul : quelques étapes du développement de l'économie Internet



Note : les années indiquées dans le graphique correspondent à la première mention d'une application ou d'un service, d'une technologie ou d'un événement sur CNET à partir de 1995. Autres dates : recherches de l'OCDE. Les données indiquent le nombre actuel et prévu d'abonnés au service haut débit du réseau fixe dans la zone OCDE. Les abonnés à l'accès Internet sans fil haut débit mobile ne sont pas pris en compte dans ce graphique.

Source : OCDE